

1. Immeuble et parcelles AB 586 et AB 342 : plan de financement et demande de subvention

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à solliciter les propriétaires de l'immeuble et des parcelles AB 586 et AB 342 pour l'acquisition des parcelles
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

BUDGET : Principal					
PROJET : Acquisition de l'immeuble et des parcelles AB 586 & AB 342					
Dépenses	HT	Recettes		%	Etat avancement subventions
<i>Dépenses éligibles</i>	125 000,00 €	Subventions	37 500,00 €	30,00%	
Acquisition des parcelles	115 000,00 €	DETR 2022	37 500,00 €	30,00%	Sollicitée
Frais de notaire	10 000,00 €				
<i>dépenses non éligibles</i>	0,00 €	Emprunt et autofinancement	87 500,00 €	70,00%	
		Autofinancement	87 500,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>125 000,00 €</b>		<b>125 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2022.
- AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Madame la Maire lève la séance à 20h05

Lundi 17 janvier 2022

Pour affichage sur le panneau municipal

Anne ROY  
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.